

Annexe 18 – Épreuve de contrôle du BTS – Conseil en ingénierie de l’immobilier (BTS professions immobilières)

Grille nationale d’évaluation

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Académie :

Date de l’épreuve :

CRITÈRES D’ÉVALUATION	TI	I	S	TS
Pertinence de l’analyse du ou (des) contexte(s) professionnel abordé				
Précision de l’analyse des données contenues dans les annexes documentaires.				
Qualité de l’argumentation présentée				
Pertinence de la mobilisation de notions économiques et/ou juridiques et/ou en lien avec l’urbanisme et/ou en lien avec la dimension architecturale de l’habitat				
Capacité à s’entretenir avec le jury par la pertinence des réponses apportées				
Note : / 20				
Appréciation				

Nom et signature de l’examineur :